

## SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize février, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

**Présents** : CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, MARANDET Christian, MARTINS Marc-Antoine, BEUQUE Catherine, JACQUEMARD Gabriel, BETHAZ Christophe, NOIROT Perrine et LEPINE Yves.

**Excusés ou absents** : FILLOD Damien, BASTILLE Emilie, MARQUET Bérengère, LECAUX Sylvie et GREFFIER Brendan.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Christian MARANDET

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 1. Validation du compte-rendu du 12 décembre 2016**
- 2. Ouverture de crédits d'investissement 2017**
- 3. Préparation du budget 2017 : programme d'investissement**
- 4. Immobilier communal**
- 5. Quartier des Epinettes : engagement de la deuxième tranche**
- 6. Déneigement : astreintes d'un agent communal en période hivernale**
- 7. Questions diverses :**

## 1. Validation du compte-rendu du 12 décembre 2016

---

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## 2. Ouverture de crédits d'investissement 2017

---

Dans l'attente du vote de budget 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>e</sup> trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au Conseil municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

	Dépenses d'investissement inscrites au budget 2016	Ouverture des crédits d'investissement	
		Montant	%
Chapitre 20	26 400 €	6 600 €	25
Chapitre 204	42 000 €	10 500 €	25
Chapitre 21	400 600 €	100 150 €	25
Chapitre 23	25 000 €	6 250 €	25
<b>TOTAL</b>	<b>494 000 €</b>	<b>123 500 €</b>	<b>25</b>

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2017.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide une ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 123 500 € représentant le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## 3. Préparation du budget 2017 : programme d'investissement

---

Le Maire présente au Conseil municipal un programme d'investissement reprenant :

- les actions programmées en 2016 qui n'ont pas été engagées ou qui n'ont pas été totalement réalisées : Club house au stade (versement de la subvention), aménagement RD 107 (travaux complémentaires en VRD et implantation des poteaux en bois), accès PMR pour la mairie et la salle polyvalente, voirie communale (rue du pavillon Canadien et rue des Millières), locaux pour la lyre et le club informatique, centre d'incendie et de secours (frais de maîtrise d'œuvre, solde de la part à charge de la commune et vente de l'ancienne caserne), étude pour logements adaptés aux personnes âgées, implantation d'une fromagerie (adduction en eau et branchement, vente des terrains), abri pique-nique au stade, travaux de peinture à l'église ;
- les actions nouvelles : lancement de la deuxième tranche d'aménagement du quartier des Epinettes, construction d'un terrain multisports, voirie communale (rue des Chênes), agrandissement du parking de la salle polyvalente, forêt communale (places de dépôts et programme de travaux sylvicoles, troisième tranche d'éclairage publique, acquisition de quatre logement appartenant à l'OPH du Jura et projet de réhabilitation du Modern'Hotel.

En tenant compte des recettes et subvention possibles, du retour du fonds de compensation de la TVA lié aux investissements réalisés en 2015, du recours à l'emprunt pour certaines opérations, les besoins en fonds propres pour financer de programme d'investissement seraient de 244 000 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le programme d'investissement 2017 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **4. Immobilier communal : vente du Modern'Hotel**

---

### **4.1 Mise en vente du Modern'Hotel**

Vu la délibération du 19 octobre 2015 relative à la vente du Modern'Hotel à la SCI COCHET,

Le Maire rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2016, le Conseil municipal a décidé la remise en vente du Modern'Hotel. Ce bâtiment sis 1 rue des Creux sur la parcelle cadastrée AB 18 pour surface de 1 840 m<sup>2</sup> a été visité le 30 janvier 2017 par l'agence Téméraire Immobilière pour procéder à une évaluation de sa valeur actuelle de marché. Préalablement à toute vente, la commune devra actualiser les diagnostics amiante et plomb.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe la fourchette de la valeur actuelle de marché du bâtiment ; cette valeur intégrant une commission d'agence de 6% ;
- Décide de confier la réalisation de cette vente à l'agence Téméraire Immobilière ;
- Décide de confier l'actualisation obligatoire des diagnostics amiante et plomb au bureau de contrôles immobiliers Verex qui avait établi les diagnostics initiaux ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **4.2 Projet de réhabilitation du Modern'Hotel**

Le Maire fait part au Conseil municipal des différents dispositifs financiers que porte la Communauté de communes :

- le contrat de pays 2018-2020 avec la Région,
- le contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat,
- le programme LEADER 2014-2020 avec l'Europe,
- la candidature à un territoire à énergie positive pour la croissance verte de l'Etat,
- le plan climat air énergie territorial (PCAET) obligatoire au regard de la taille de la Communauté de communes (+ de 20 000 habitants).

Ces dispositifs permettent d'accéder à des financements sur des projets innovants pour revitaliser les bourgs centres, pour améliorer l'accès aux services publics et marchands, engager la transition énergétiques, développer une économie circulaire, structurer la filière bois locale... Dans ce contexte, diverses sources de financements sont envisageables pour soutenir un projet de réhabilitation du Modern'Hotel.

Tout en maintenant les murs du bâtiment, aujourd'hui des techniques rendent possible une construction en bois valorisant le bois de la forêt communale. Ces techniques de construction innovantes peuvent être soutenues financièrement. Cette opération de réhabilitation pourrait être couplée à la réalisation d'une chaudière bois chauffant ce bâtiment et celui du secrétariat de mairie avec l'agence postale et deux logements locatifs. Les chaufferies bois et les réseaux de chaleur sont également soutenus financièrement.

La Maire propose d'inscrire dans les dépenses d'investissement du budget 2017 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une mission de maîtrise d'œuvre.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (huit voix pour et une voix contre) des

membres présents :

- Valide le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à une mission de maîtrise d'œuvre pour définir un projet de réhabilitation du Modern'Hotel ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **5. Quartier des Epinettes : engagement de la deuxième tranche d'aménagement**

---

### **5.1 Lancement de la phase 2 d'aménagement**

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal sur l'aménagement du quartier des Epinettes et notamment celles :

- du 09 mars 2006 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- du 15 mars 2010 confiant la maîtrise d'œuvre au groupement ADP DUBOIS Paysage et Urbanisme,
- du 03 juillet 2013 approuvant le lancement de la phase 1 correspondant à la tranche ferme de l'opération ;

Considérant l'avancement de la commercialisation des parcelles de la première tranche du quartier des Epinettes ;

le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire au budget 2017 la phase 2 d'aménagement qui doit aboutir à la livraison de onze nouvelles parcelles commercialisables.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le lancement de la phase 2, correspondant à la première tranche conditionnelle du groupement ADP DUBOIS Paysage et Urbanisme,
- Autorise le SIDEC à affermir la tranche conditionnelle n°1 du contrat de maître d'œuvre ;
- S'engage à financer cette opération par autofinancement interne et/ou externe provenant d'un emprunt ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **5.2 Périmètre de la phase 2 d'aménagement**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le périmètre de la phase 2 d'aménagement du quartier des Epinettes qui comprend :
  - la sente piétonne reliant le quartier des Epinettes à la rue De Lattre de Tassigny avec son prolongement jusqu'à la rue des Sèves,
  - la plaine de jeux sur laquelle sera implantée un terrain multisports ; cet équipement faisant l'objet d'une consultation spécifique,
  - le verger dans sa totalité,
  - les lots 27, 28, 29, 30, 7, 8, 9 et 10,
  - les parcelles 11, 12, 13 et 14 qui seront réorganisées en 3 parcelles d'environ 700 m<sup>2</sup>,
  - le jardin d'eau au nord-est du périmètre
  - les voiries et stationnements ; les stationnements à l'entrée du lotissement depuis la rue des Sèves étant limités à leur dimension actuelle,
  - le réseau d'eau potable sera bouclé durant cette phase par son raccordement avec la branche de distribution de la rue des Sèves.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **6. Déneigement : astreintes d'un agent communal en période hivernale**

---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que durant la période hivernal, Cyrille BURLET assure le déneigement de la voirie communale. Pour permettre ce service, la commune a mis en place sur le poste de cet agent technique des astreintes d'exploitation pour une période d'une semaine complète renouvelé sur quatre mois. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce régime d'astreintes.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe des astreintes d'exploitation à Cyrille BURLET pour une période d'une semaine complète renouvelée sur quatre mois dont le montant s'élève à 636,80 € (159,20 € x 4) ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **7. Questions diverses**

---

### **7.1 Divagation de chiens dans le village :**

De nombreux habitants de la commune font part au secrétariat de la maire des désagréments que génèrent des chiens errants dans le village (peur, déjections...). Le Conseil municipal faisant le même constat, il a dressé une liste non exhaustive de propriétaires dont le(s) chien(s) divague(ent) afin que le Maire leur adresse un courrier leur demandant de prendre les mesures adéquates.

### **7.2 Ecoulement de purin sur la voie publique :**

Constatant des écoulements de purins sur l'espace public, des habitants demandent à la commune de se rapprocher des agriculteurs pour qu'ils trouvent une solution.

**La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 27 mars 2017**

**La séance est levée à 23 heures 15.**